COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260424-2026_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 11 **Présents : 09** **Votants : 09**

Quorum : 6

Présents : BOUCLE SIRIEIX Christine, CHAMPION Thomas, GASCHY Isabelle, LEUENBERGER Susanne, LIVET David, POUTARAUD Pascal, ROUGIER serge, TOULOTTE Carole, VERRON Pascale ;

Excusés : BELMON Patrick, ORIAL Brigitte ;

Absents : -

Monsieur David Livet a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026.

2026/28 Changement des volets de la mairie :

Le Maire informe le conseil que suite aux élections municipales, le Département de la Haute-Vienne, principal financeur des projets communaux, demande à ce que les demandes de subventions votées lors de la précédente mandature mais dont les travaux n'ont pas encore commencé soient confirmées par les nouvelles assemblées délibérantes en place depuis le 15 mars 2026.

Ainsi, il rappelle la délibération 2025/67 du 14 novembre 2025 décidait le remplacement des volets du bâtiment de la mairie pour un coût des travaux estimé à 8 383.39 € HT soit 10 060.07 TTC pour la fabrication et la pose de 08 paires de volets en alu au rez-de-chaussée et à l'étage. Il est prévu de solliciter 30% de financement au Département. Il a été également sollicité une aide de 30% à l'Etat au titre de la DETR.

Le Maire demande au Conseil de se prononcer à propos de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 09 voix pour, 00 contre, et 00 abstention :

- **Confirme** la délibération 2025/67 du 14 novembre 2026 autorisant le remplacement des volets de la mairie pour un montant de 8 383.39 € HT soit 10 060.07 TTC pour 08 paires de volets,
- **dit que** les crédits nécessaires seront prévus au budget principal 2026,
- **confirme la demande** auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre des contrats territoriaux départementaux, d'une aide financière au taux de 30% pour un montant des travaux estimé à 8 383.39 € HT ;
- **confirme la demande** auprès des services de l'Etat, dans le cadre de la DETR, une aide financière au taux de 30% pour un montant des travaux estimé à 8 383.39 €HT (dossier déposé le 19 novembre 2025);
- **confirme** le plan de financement comme suit :

↳ subvention département (30 %)	2 515.02 € HT
↳ subvention DETR (30 %)	2 515.02 € HT
↳ autofinancement ou emprunt	3 353.35 € HT
	8 383.39 € HT

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260424-2026_28-DE

- **désigne** le maire pour réaliser toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de ce dossier et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président de séance ***Le Secrétaire de séance***

Transmis en Préfecture le 29 avril 2026, publié le 29 avril 2026.